

Sous location

Par **lavande**, le **17/02/2009** à **14:47**

Bonjour,
Et merci de prendre le temps de me lire.

Voici ce qui me questionne.

J'ai une locataire qui n'a pas payé depuis presque 1 an, malgré plusieurs relances.

J'ai lancé la procédure de son expulsion, c'est la première fois que j'ai à faire ça, et c'est dur, mais hélas autant pas être proprio si c'est pour laisser les gens y vivre gratuitement, vous comprenez... Avec les impôts et les travaux à faire, s'il n'y a pas de loyer qui rentre, je ne récupérerai jamais ce que j'ai investi...

Alors j'ai trouvé dans l'appart quelqu'un d'autre en plus d'elle, il semble que c'est un sous-locataire, et il veut reprendre le bail. Je ne suis pas très emballé, je trouve que ça sent le plan foireux. Cette personne insiste en me disant qu'il est prioritaire pour reprendre le bail, puisqu'il est déjà sur place. Sa situation me semble un peu floue, c'est le sous-locataire de ma locataire, qui ne paye même plus depuis 1 an. Est-ce que je suis vraiment obligé de le reprendre ?

Merci par avance pour la réponse éventuelle que vous pourrez apporter.

Par **Ishou**, le **17/02/2009** à **14:50**

Vous aviez autorisé la sous-location?

Par **lavande**, le **17/02/2009** à **14:53**

En fait, oui.

Elle me l'avait demandé au préalable, j'avais dit oui, et c'était noir sur blanc dans le bail.

Par **jeeecy**, le **17/02/2009** à **18:09**

donc il devrait être prioritaire...

Par lavande, le 17/02/2009 à 18:36

Zut. Merci.

M'enfin, je pense tout de même que j'aurais le droit de lui demander s'il peut payer (fiche de paye, etc.) et s'il n'a pas un dossier solide, alors peut-être, je ne suis pas obligé de le prendre...

Le droit, c'est compliqué...